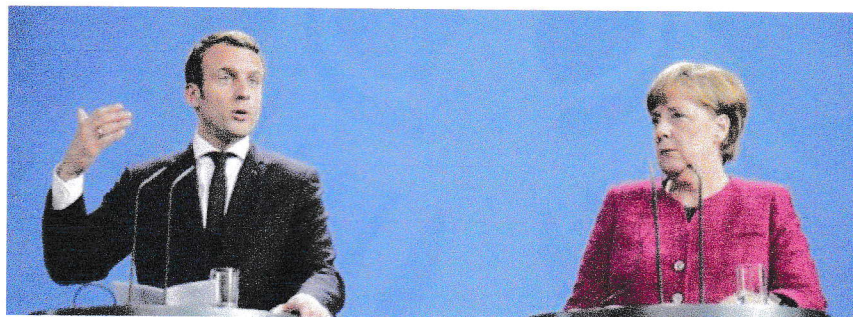


Mécomptes publics

Nous ne respecterons pas la règle des 3% de déficit en 2018

Difficile alors de demander à l'Allemagne une évolution significative des règles de fonctionnement de la zone euro



Par François Ecalte

Les prévisions de finances publiques présentées sur le site en-marche.fr font apparaître un déficit de 3,0 % du PIB en 2017 et de 2,8 % en 2018, ce qui pourrait laisser penser que la France respectera les engagements budgétaires pris auprès de ses partenaires de l'Union européenne et ne sera bientôt plus en situation de "déficit excessif".

Cependant, sous réserve des conclusions de l'audit de la Cour des comptes et sauf si la croissance de l'activité économique est très forte dans les prochains mois, le plus probable est un déficit supérieur à 3,0 % du PIB en 2017, alors que le Conseil de l'Union européenne nous a demandé de le ramener à 2,8 % du PIB. C'est d'autant plus probable qu'il n'est pas prévu de loi de finances rectificative en juillet pour ajuster les recettes et dépenses, alors que cet ajustement est techniquement plus difficile en fin d'exercice.

"La transformation du CICE en allègements de cotisations sociales, accroîtra le déficit public à elle seule d'environ 1 point de PIB l'année de la transition parce que les administrations publiques supporteront cette année-là à la fois le CICE et les allègements de cotisations"

À politique inchangée et compte tenu de la montée en charge de crédits d'impôts comme le CICE, un déficit supérieur à 3,0 % du PIB en 2018 est également probable. Le déficit de 2018 dépendra toutefois aussi des mesures que le nouveau gouvernement mettra en œuvre et surtout de leur calendrier. L'une d'elles, la transformation du CICE en allègements de cotisations sociales, sera sans doute mise en place dès 2018, car elle est très attendue, et souhaitable. Or elle accroîtra le déficit public à elle seule d'environ 1 point de PIB l'année de la transition, donc en 2018, parce que les administrations publiques supporteront cette année-là à la fois le CICE et les allègements de cotisations.

Position de faiblesse dans la zone euro

Il s'agit certes d'un coût "exceptionnel et temporaire", dans la terminologie européenne, mais cette qualification est sans effet sur l'appréciation du déficit effectif au regard de la règle des 3 %, que nous ne respecterons donc pas. Nous pouvons cependant ne pas être sanctionnés si le déficit structurel est suffisamment réduit. Or les mesures exceptionnelles et temporaires ne sont pas prises en compte pour le calculer.

Même si on met de côté la transformation du CICE avec les mesures exceptionnelles et temporaires, il reste que la Commission européenne prévoit une réduction du déficit structurel de seulement 0,2 point de PIB en 2017 et son augmentation, à politique inchangée, à hauteur de 0,5 point de PIB en 2018. Or le pacte de stabilité et de croissance impose une réduction d'au moins 0,5 point de PIB chaque année, et le Conseil de l'Union européenne a demandé à la France un effort spécifique de 0,9 point de PIB en 2017. Nous ne serons donc pas rachetés par l'évolution du déficit structurel.

"Nous risquons d'être le seul pays de la zone euro (et le seul de l'Union avec la Roumanie) à nous trouver encore en situation de déficit excessif en 2018"

Nous risquons ainsi d'être le seul pays de la zone euro (et le seul de l'Union avec la Roumanie) à nous trouver encore en situation de déficit excessif en 2018. Nous sommes donc en position de faiblesse pour obtenir de nos partenaires, notamment l'Allemagne, une évolution significative des règles de fonctionnement de la zone euro.

Le site www.fipeco.fr développe les analyses de François ECALLE.

Par François Ecalte